

COMITE DE PILOTAGE DU QUARTIER JARDIN PARISIEN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 01/03/2017

La réunion du Comité de pilotage (Copil) du quartier Jardin Parisien s'est tenue le mercredi 1er mars 2017 de 17h30 à 20h00, à la Maison de quartier du Jardin Parisien à Clamart.

1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Voirie
 - Mise en sens unique de la rue Yves Kermen
 - Questions diverses voirie
- Retour sur la nouvelle collecte des déchets
- Urbanisme
 - La revue des grands projets
 - Focus sur les déclarations d'utilité publique (DUP) Station et Midi
- Vie locale, animation du quartier et festivités :
 - Planning des évènements 1er semestre 2017
 - Edition Minipuces 2017

2. PARTICIPANTS

- **Ville de Clamart**
 - Elus délégués de quartier :
 - Présents : Messieurs Yves Sérié et Géraud Delorme
 - Excusée : Madame Colette Huard
 - Service Démocratie locale : Mme Nathalie Louise-Julie
- **Membres du Comité de pilotage (Copil)**
 - Présents : M. Jean Burnichon, M. Gérard Caumont, M. Daniel Colleaux, M. Philippe Coullin, Mme Emmanuelle Couturier, M. et Mme Thierry et Sandrine Dandre, M. Jean-Claude Goubard, M. et Mme Monique et Jean-Pierre Hariot, Mme Florence Sérié, M. Dominique Alison.
- **Intervenants :**
 - M. Laurent Massoutier, Directeur du service Voirie de la Ville de Clamart

3. DÉROULÉ DE LA SÉANCE

M. Sérié présente Nathalie Louise-Julie, assistante du service démocratie locale. Les membres du Copil se présentent également.

A. VOIRIE

- **Mise en sens unique de la rue Yves Kermen le 18 avril 2017**

M. Massoutier présente les projets de voirie en commençant par la mise en sens unique de la rue Yves Kermen, qui sera effective le 18 avril 2017. En effet, de nombreuses rues du quartier du Jardin Parisien sont étroites et ne permettent pas une double circulation. Au fur et à mesure les rues ont donc été mises en sens unique. La dernière modification du plan de circulation date de 2012 avec la mise en sens unique des rues Léon Cambillard, Pierre Bogaert et Soleil Levant. La rue Yves Kermen reste en double sens et les croisements de véhicules sont de plus en plus difficiles.

- Il a été décidé de lancer une consultation sur le quartier pour la mise en sens unique de cette rue. Cette consultation s'est déroulée en novembre 2016. Le projet a reçu 164 avis favorables sur 186 avis exprimés.

✓ **Question:**

Pour les personnes habituées à prendre ces rues dans les deux sens, y aura-t-il des panneaux provisoires pour sensibiliser les gens ?

- **Réponse de M. Massoutier:**

Dans un premier temps, des panneaux provisoires seront installés sur les barrières de police pour signaler la modification du sens de circulation.

- **Création d'un Terre-Plein Central devant LIDL - (Travaux du 3 au 21 avril 2017).**

Devant le magasin LIDL, des balises ont été installées en test pour sécuriser les sorties de parking et la circulation. Cette installation sera pérennisée en dur avec un terre-plein central infranchissable entre la sortie du parking et le passage piétons qui se trouve juste avant la rue des Coquelicots. Le dispositif permettra ainsi d'empêcher les véhicules de tourner à gauche à la sortie du parking.

- **Quais Bus de la Cavée - (Travaux du 27 mars au 31 Mai 2017).**

Dans le cadre de la mise en service du tram T6, certains itinéraires de lignes de bus ont été modifiés. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le STIF et la RATP pour la création de deux quais de bus sur cette voie communale. L'implantation des arrêts a évolué au cours du chantier et s'est stabilisée dans le courant de l'année 2015. Les lignes 390 et 195 sont concernées par ces modifications au niveau de leurs arrêts rue de la Cavée à l'angle avec l'avenue du Général De Gaulle (RD90).

Ces arrêts dénommés « La Cavée » assurent une connexion avec le tram T6 au niveau de la station toute proche. Ils desservent une partie des sociétés qui bordent cette avenue, dont

la société Schlumberger et l'Hôpital Bécère. Un premier arrêt sera implanté au niveau du numéro 3 de la rue et sera desservi par la ligne 390 en direction de « Vélizy – Europe Sud » et par la ligne 195 en direction de « Châtillon-Montrouge-Métro ». Le deuxième arrêt sera implanté en face et desservi par la ligne 390 en direction de « Bourg-La-Reine – RER ». La ligne 195 passe par le boulevard du Moulin de la Tour.

Le projet est estimé à 48 000 euros dont 24 500 euros de subvention du STIF.

Le positionnement est imposé par la succession des bateaux de stationnement. Une longueur de onze mètres étant nécessaire, ces travaux requièrent d'avancer le trottoir pour un élargissement à 3,50 mètres afin de créer un arrêt de bus et de construire un abri.

- **Route de la Porte de Chatillon - (travaux en avril et mai 2017)**

Le projet prévoit:

- La création de l'éclairage par le Territoire Vallée Sud – Grand Paris.
- La rénovation de la chaussée et des stationnements par la commune.

La Ville a signé une convention avec l'ONF lui permettant de rénover et d'entretenir la route de la Porte de Châtillon, afin de pouvoir intervenir directement sur le tronçon le plus dégradé, entre la piscine et la rue de Coquelicots.

- **Enfouissements**

Les enfouissements programmés en 2017 par le SIPPAREC:

- Rue du Soleil levant, rue Albert Neveu et rue des Feuillants.
- Rue des Acacias, avenue des Platanes et avenue des Marronniers

- **Questions diverses**

Pour les Mini-puces avenue des Marronniers il est difficile d'établir des plans corrects pour les marquages au sol, en l'absence de plan de la Mairie.

- **Réponse de M. Massoutier :** Sur l'avenue des Marronniers nous ne disposons pas de plan précis. La Ville diligentera un géomètre pour faire un relevé de cette avenue.

M. Sérié, M. Delorme et les membres du comité de pilotage remercient M. Massoutier pour la réalisation de ces travaux.

B. NOUVELLE COLLECTE DES DECHETS

Retour sur l'intercopil du 31 janvier qui a accueilli à peu près une cinquantaine de personnes. Au 1^{er} février, le démarrage de la nouvelle collecte s'est plutôt bien passé, toutefois quelques dysfonctionnements ont été déplorés pour le ramassage des verres.

Le malus impacté au contrat est de 450€. Il est rappelé aux membres de ne pas hésiter à appeler le numéro vert pour signaler les dysfonctionnements. Tous les messages laissés sur la messagerie vocale sont relevés et traités.

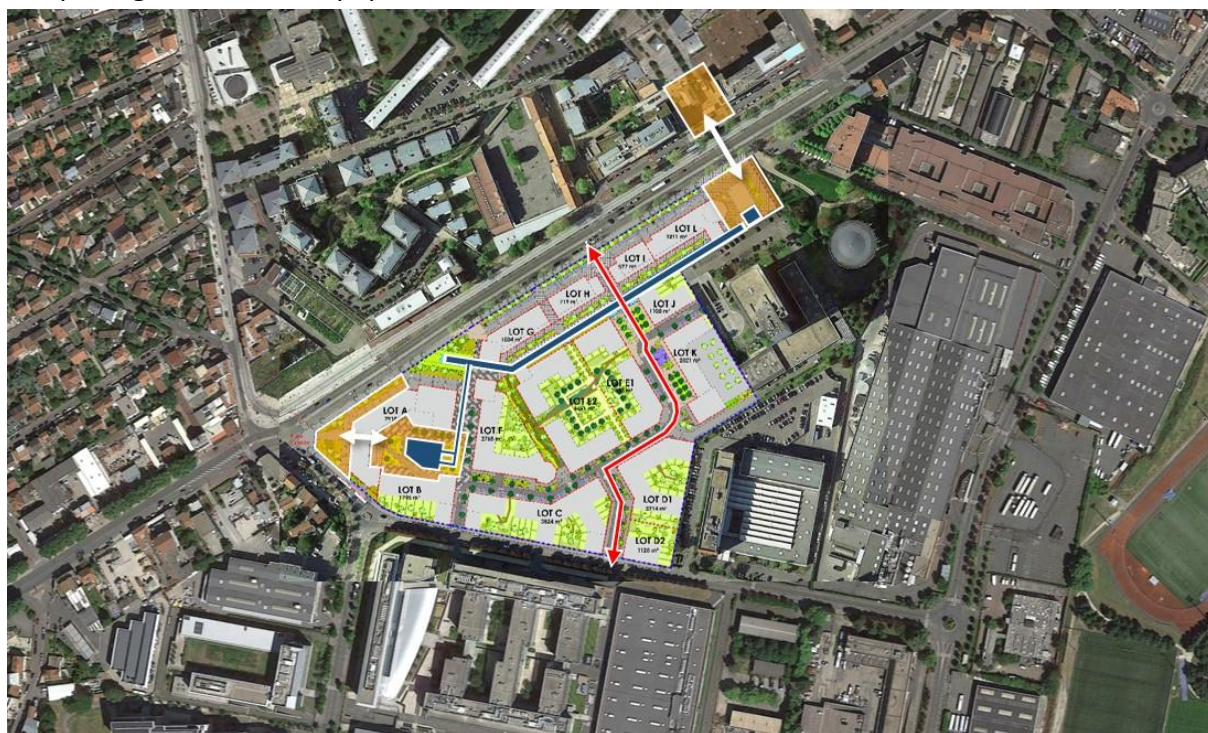
M. Sérié rappelle en conclusion que le Territoire Vallée Sud - Grand Paris économise un montant substantiel grâce à ce nouveau mode de collecte.

C. URBANISME

• Présentation du « Quartier des Canaux »

Le quartier des Canaux est situé en face de la Cité de la Plaine et de la Place François Mitterrand. Le projet est porté par le groupe Eiffage et concerne 5,4 hectares de friche industrielle. Il s'intègre dans le contexte du PLU, de la signature d'un contrat d'intérêt national (C.I.N) et de rénovation de la RD 906. Le plan masse intègre les différentes phases. Une enquête publique a été menée du 07/11/2016 au 09/12/2016. Une concertation a été organisée. Eiffage est propriétaire et s'appuie sur le PLU.

La Ville de Clamart est maîtrise d'ouvrage et va devenir propriétaire d'une partie des terrains. La construction de l'école s'effectuera en fonction du nombre d'habitants et du taux de remplissage des autres équipements scolaires aux alentours.



Le projet peut être décrit sous trois angles. Au niveau urbain, les enjeux du projet sont de favoriser une mixité sociale et fonctionnelle ainsi que les modes de circulation douce, et de revaloriser l'entrée de ville. 20 îlots seront reliés par un kilomètre de voie nouvelle ; la densité urbaine sera trois fois moins élevée que celle de Paris. Au niveau architectural, le projet devrait privilégier un style intégrant des matériaux de qualité. Une certaine diversité architecturale sera assurée par l'intervention de plusieurs architectes selon les îlots.

Au niveau paysager enfin, le projet comprend un bassin écologique, une contre-allée le long de la RD906 en retrait de façade ainsi qu'un mail transversal pour irriguer le projet et permettre l'accès aux différents espaces (place, canal, mail piéton). Une diversité dans la végétalisation du projet sera également assurée.

- ✓ **Question** : Est-ce que le promoteur participe financièrement ?
- **M. Sérié** : Eiffage tient compte des directives de la Ville et s'appuie sur le PLU pour construire. Un hôtel sera construit dans l'angle. Toutefois L'école sera construite rapidement. L'objectif est qu'elle soit effective pour la rentrée scolaire en septembre 2019.

- **La ZAC Panorama**

Dans le cadre du nouveau PLU, le terrain du Panorama fait l'objet d'une OAP (orientation d'aménagement programmée) visant à la création d'un quartier durable. Organisé autour d'un plan d'eau central, le nouveau quartier sera réparti en îlots paysagers accueillant logements, commerces, activités et équipements publics. C'est un projet d'envergure qui va transformer le quartier. Situé à l'entrée des villes de Clamart et de Fontenay-aux-Roses, jouxtant Le Plessis-Robinson, la situation de ce site est éminemment stratégique.

Dans la continuité des différentes phases de concertation d'ores et déjà organisées par la Ville depuis septembre 2016, le dossier de création de la ZAC du Panorama, comprenant l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sera mis à disposition du public, du mardi 6 juin 2017 au jeudi 6 juillet 2017 inclus (dispositions du Code de l'environnement et notamment ses articles L.122-1 et suivants, R.122-1 et suivants, L.123-9 et L.123-19). Ce dossier, ainsi que les registres visant à recueillir les observations et propositions du public seront disponibles au lieu et heures d'ouverture suivants :

Mairie de Clamart – Centre administratif – 3ème étage
Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement
1 - 3 avenue Jean Jaurès
92 140 Clamart

Les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00

Les mardi et Jeudi de 13h30 à 18h00.

L'ensemble du dossier sera également consultable sur le site Internet de la Ville à : <http://www.clamart.fr/cadre-de-vie/votre-ville-se-transforme/panorama-la-metamorphose-du-site-edf/>.

- **Le projet Gare**

La Ville a obtenu la création d'un souterrain qui permet d'aller de Clamart à Vanves en passant en dessous des voies, accessible aux personnes à mobilité réduite, mis en service à l'automne 2016, La passerelle « Alice » de 130 mètres de long menant aux quais a été mise en place le 6 février 2017. Les ascenseurs commandés pour cette dernière seront livrés courant avril pour être opérationnels en juin 2017. Vers le 15 août 2017 des travaux seront effectués en sous-sol pour placer une dalle. L'opération devrait durer quatre jours.

- **Le Projet Tramway 10**

Les travaux de dévoiement de réseaux des concessionnaires ont commencé. Ce T10 devrait être un tramway sur rail. Le choix du matériel roulant est en cours.

Concernant le planning des travaux : démarrage fin 2020

- 1^{ère} phase prévue en 2023
- 2^{ème} phase : le STIF va allouer des études approfondies

Il faut également souligner la complexité de ce chantier avec la question des interconnexions. Le financement de ce projet est conséquent pour la Ville. La livraison du T10 n'est pas prévue avant 2023/2024.

- **Focus sur les déclarations d'utilité publique (DUP) Jean-Baptiste Station et Clément**

Description du projet JB Clément Station

Ce projet comportera 94 logements dont :

- 66 logements en accession libre (4320m²)
- 28 logements sociaux (1 800 m²)
- 503m² de commerces et services en rez-de-chaussée

Description du projet JB Clément Midi

Ce projet comportera 78 logements dont :

- 24 logements sociaux (1 540m²)
- 54 logements en accession libre (3520m²)
- 404m² de commerces et services en rez-de-chaussée

- Pour ces 2 projets :
 - Un arrêté préfectoral en date du 16 janvier 2017 les a déclarés d'utilité publique
 - Un appel à projet commun sera lancé courant mai 2017

- **Recensement des arbres remarquables**

Certaines demandes de classement des habitants ont été prises en compte, après vérification systématique par le service des espaces verts de la Ville. Les personnes qui s'interrogent sur le classement d'un arbre ou d'un bâtiment peuvent consulter ces deux listes à la fin du règlement écrit du PLU (pp. 250 à 259) disponible sous : <http://www.clamart.fr/cadre-de-vie/urbanisme/le-plan-local-durbanisme-plu/>

Une information globale est également donnée en p.91 du rapport de présentation « Justification des choix » (consultable à la même adresse web) :

« Les arbres remarquables

Après vérification et mise à jour de cette liste par le service des espaces verts de la Ville, de nouveaux arbres remarquables ont ainsi été insérés dans la liste annexée au PLU.

Par ailleurs, certains arbres ont été classés suite à une demande légitime d'habitants de classement d'un arbre.

Certains arbres ont été retirés suite à des expertises phytosanitaires. »

D. VIE LOCALE, ANIMATION DU QUARTIER ET FESTIVITES

• Le dispositif « La bourse aux projets »

Une présentation de « La bourse aux projets » est effectuée. Ce dispositif s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 25 ans afin de les accompagner dans leurs initiatives, soit en soutenant les initiatives locales de jeunes Clamartois, soit en les aidant dans un projet de voyage.

- Plus d'informations auprès de :

PIJ Pavé Blanc : 44, route du Pavé Blanc 01 46 01 72 52 pji@clamart.fr

Maison de la Jeunesse 15, avenue Jean-Baptiste Clément 01 46 42 19 32

Antenne Jeunesse Pavé blanc 44, route du Pavé Blanc 01 46 01 50 74

Sur www.clamart.fr et sur www.facebook.com/actionsjeunesclamart

• Principales dates des animations et festivités locales

- Le Printemps de l'égalité « Elles & Ils, le goût de la parité » aura lieu le 11 mars.
- Opération de Grand nettoyage de Printemps : Samedi 22 avril. Le RV est donné au CSC du Pavé Blanc, pour un ramassage collectif dans les quartiers Plaine et Trivaux-Garenne 3F, avec la participation des comités de pilotage de ces deux quartiers.
- Concours des maisons et balcons fleuris : 6 et 7 mai
- Fête de la musique et fête du quartier Gare : 21 juin
- Fête des petits pois : 23 -25 juin
- Les Minipuces 2017:
 - Les Minipuces auront lieu le dimanche 17 septembre 2017
 - Le coût de l'inscription ne sera pas modifié et restera fixé à 5 euros.
 - Le nombre de stands est de 105.

E. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Les membres du comité veulent être informés de la mise en ligne des comptes-rendus sur le site internet de la Ville
- M. Sérié souhaite que les invitations soient envoyées bien amont la date de la réunion du Copil, à savoir 3 à 4 semaines. Il rappelle également l'objectif de fréquence des réunions de comités de pilotage, à raison d'une réunion par trimestre.

La séance est levée.